



**E. LEFEUVRE – S. MARC – M. TOURNIER – A. DEVIDAL**

**LISTE DES PIÈCES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR  
POUR UN CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

**Notaires associés :**

**E. LEFEUVRE  
S. MARC  
M. TOURNIER  
A. DEVIDAL**

**Successeurs de René  
& Pierre LEFEUVRE**

**Notaires :**

**E. BROCHIER  
S. AMAR  
H. CHEVRIER  
L. ZANET  
L. BARBIER  
M.C. BOIS-DE-FER  
M. CARBON  
F. FERRIER**

- 1 acte de naissance de moins d'un mois (copie par mail puis original à rapporter en rendez-vous)
- 1 acte de mariage de moins d'un mois (copie par mail puis original à rapporter en rendez-vous)
- Livret(s) de famille (copie par mail puis original à rapporter en rendez-vous)
- Adresse et profession de chacun (joindre un justificatif de domicile de moins d'un mois)
- Carte d'identité nationale de chacun (copie par mail puis original à rapporter en rendez-vous)

Pour les personnes de nationalité étrangère :

- 1 acte de naissance de moins d'un mois traduit en français par un traducteur assermenté
- Attestation de non inscription au répertoire civil des étrangers
- Certificat de coutume délivré par les autorités du pays d'origine

En cas d'apport de parts sociales :

- Kbis de moins de 3 mois de la société
- Copie certifiée conforme des derniers statuts
- Procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant (si nomination extra-statutaire)
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant
- Le cas échéant, si les statuts l'imposent, procès-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant l'apport et agréant le conjoint en tant que nouvel associé
- Evaluation vénale unitaire, à faire établir par votre expert-comptable

En cas d'apport de biens immobiliers :

- Titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes)
- Avis de valeur vénale, à faire établir par deux agences immobilières

*Le saviez-vous : Lors d'un changement de régime matrimonial, les enfants majeurs du couple et les créanciers disposent d'un droit d'opposition. Pour cette raison, les premiers sont informés par lettre recommandée et les second par l'insertion d'une annonce légale.*

***A réception des pièces et ensuite de leur analyse, il est possible que des éléments complémentaires vous soient demandés.***